

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Virginie FOURNIER - Dahbia BOUDEJMA - Valérie BOULNOIS - Andrée PICCININI - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Claude FERRI - Alain MERTES.

Absents excusés : 8 Procurations : 5

Yves MULLER - Emmanuel WILVERT - Philippe GASPARELLA

Madame Patricia DOSSMANN a donné procuration à Monsieur Alain MERTES

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Monsieur FERRI

Monsieur Bruno DOYON a donné procuration à Madame WITZ

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2024

Délibération : 03/2024

Objet : Compte de gestion du budget général - Exercice 2023

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget général du C.C.A.S. transmis par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;



Le conseil d'administration constate que le compte de gestion, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

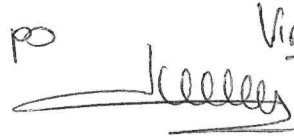
Après délibération, le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion du budget général, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'approuver ledit compte de gestion ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 15 avril 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

po  Virginie Fournier

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-2657 02696-2024 04 15-D 03_24_CG-D

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Virginie FOURNIER - Dahbia BOUDEJMA - Valérie BOULNOIS - Andrée PICCININI - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Claude FERRI - Alain MERTES.

Absents excusés : 8 Procurations : 5

Yves MULLER - Emmanuel WILVERT - Philippe GASPARELLA

Madame Patricia DOSSMANN a donné procuration à Monsieur Alain MERTES

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Monsieur FERRI

Monsieur Bruno DOYON a donné procuration à Madame WITZ

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2024

Délibération : 05/2024

Objet : Budget général : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°03/2024 en date du 12 avril 2024 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 transmis par le comptable ;

Vu la délibération n° 04/2024 en date du 12 avril 2024 adoptant le compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 ;



Considérant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Il est rappelé au Conseil d'Administration les résultats de clôture approuvés dans sa précédente délibération, à savoir :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 140 577,60 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture : 55 646,91 €

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2024 le résultat de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Compte 002 excédent fonctionnement reporté	140 577,60 €	
Compte 001 excédent investissement reporté		55 646,91 €

Après délibération, le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'affecter au Budget Primitif 2024 l'excédent de fonctionnement et d'investissement comme présentés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 15 avril 2024

Yves MULLER

PO

Président du C.C.A.S.

Virginie Farnier



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20240415-D05_2024AFF

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Virginie FOURNIER - Dahbia BOUDEJMA - Valérie BOULNOIS - Andrée PICCININI - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Claude FERRI - Alain MERTES.

Absents excusés : 8 Procurations : 5

Yves MULLER - Emmanuel WILVERT - Philippe GASPARELLA

Madame Patricia DOSSMANN a donné procuration à Monsieur Alain MERTES

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Monsieur FERRI

Monsieur Bruno DOYON a donné procuration à Madame WITZ

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2024

Délibération : 06/2024

Objet : Examen et vote du budget primitif – Exercice 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu la délibération n°03/2024 en date du 12 avril 2024 du C.C.A.S. de Marange-Silvange approuvant le compte de gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 transmis par le comptable ;

Vu la délibération n° 04/2024 en date du 12 avril 2024 adoptant le compte administratif du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°05/2024 en date du 12 avril 2024 affectant les résultats de l'exercice précédent ;

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-057-265702696-20240415-D06_2024BP-

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire le 3 avril 2024 ;

Le Centre Communal d'Action Sociale vote son budget primitif en tenant compte de la reprise et de l'affectation des résultats de l'exercice 2023, après approbation du compte administratif 2023.

L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 348 764, 02€

Recettes : 348 764, 02€

Section d'investissement :

Dépenses : 3 000,00€

Recettes : 91 949,01€

Il est proposé un vote par chapitre.

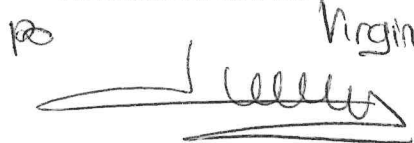
Après présentation du budget, et délibération, le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2024 tel que présenté, par un vote par chapitre ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 15 avril 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20240415-D06_2024BP-

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Virginie FOURNIER - Dahbia BOUDEJMA - Valérie BOULNOIS - Andrée PICCININI - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Claude FERRI - Alain MERTES.

Absents excusés : 8 Procurations : 5

Yves MULLER - Emmanuel WILVERT - Philippe GASPARELLA

Madame Patricia DOSSMANN a donné procuration à Monsieur Alain MERTES
Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI
Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR
Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Monsieur FERRI
Monsieur Bruno DOYON a donné procuration à Madame WITZ

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2024

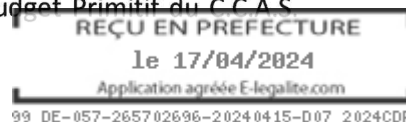
Délibération : 07/2024

Objet : Attribution de Coup de Pousse aux jeunes de la commune nés en 2010

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile, résidant dans la commune ;

Vu la délibération n°29/2022 en date du 14 décembre 2022 mettant à jour les règles d'attribution du fonds lié au dispositif « Coup de Pousse » ;

Vu la délibération n° 06/2024 du 12 avril 2024 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 ;



Considérant qu'en 2024, les jeunes de la commune nés en 2010, résidant dans la commune, sont au nombre de 80 ;

Il est rappelé au Conseil d'Administration que ce dispositif permet l'attribution d'un soutien financier annuel de 100 € à chacun de ces jeunes pendant 6 ans soit de 2024 à 2029.

Le soutien financier sera ainsi d'un montant maximal de 600 € par jeune au terme des 6 ans, soit :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	600 €

Le montant total de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2010 est fixé à 48 000 €.

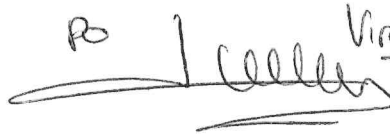
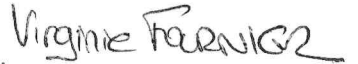
Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- De reconduire l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de la commune nés en 2010 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 15 avril 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-265702696-20240415-007_2024CDP

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
MARANGE-SILVANGE 57535**

DELIBERATION

SEANCE ORDINAIRE du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de Madame Virginie FOURNIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres du conseil d'administration : 17

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Virginie FOURNIER - Dahbia BOUDEJMA - Valérie BOULNOIS - Andrée PICCININI - Yvette WITZ - Liliane PALAMAR - Alain CUERONI - Claude FERRI - Alain MERTES.

Absents excusés : 8 Procurations : 5

Yves MULLER - Emmanuel WILVERT - Philippe GASPARELLA

Madame Patricia DOSSMANN a donné procuration à Monsieur Alain MERTES

Madame Isabelle DUSCH a donné procuration à Monsieur Alain CUERONI

Madame Anna POLITO a donné procuration à Madame Liliane PALAMAR

Monsieur Martin BEAUVAIS a donné procuration à Monsieur FERRI

Monsieur Bruno DOYON a donné procuration à Madame WITZ

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Christiane TOUSSAINT, Responsable adjointe du service à la Population et du C.C.A.S.. (Chapitre III article 11 du Règlement Intérieur adopté par délibération en date du 15.07.2020)

Date d'envoi de la convocation : 25 mars 2024

Délibération : 08/2024

Objet : Création acte d'engagement – Dispositif « Coup de Pousse » - Jeunes nés en 2010

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2311-3 ;

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en place de l'opération « Coup de Pousse » pour les jeunes de 14 à 19 ans dans l'année civile et résidant dans la commune et son règlement ;

Vu la délibération n° 06/2024 du 12 avril 2024 relative à l'approbation du Budget Primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 07/2024 du 12 avril 2024 relative à l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes de la commune nés en 2010 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année ; que la procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement est donc une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire et permet une meilleure visibilité financière des engagements financiers à moyen terme et que cette faculté est réservée aux dépenses résultant de conventions, de délibérations ou des décisions, au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une participation à un tiers.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération et demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Il est proposé dans ce cadre d'ouvrir pour 2024 l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) pour l'attribution du « Coup de Pousse » aux jeunes de la commune nés en 2010, selon :

N° AE	Libellé	Montant AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2024-01	Opération « Coup de Pousse » pour les jeunes nés en 2010	48 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) sus mentionnés ;
- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 sus indiqués ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et tous contrats et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Marange-Silvange, le 15 avril 2024

Yves MULLER

Président du C.C.A.S.

Pr Virginie Fournier

